



Ligue des Cercles de Bridge de la
Communauté Culturelle Française

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LBF DU 10 mai 2023

Cercles présents ou représentés : 25 cercles sur 37 suivant le tableau joint soit 1331 membres adhérents sur 1427. Les procurations sont disponibles chez le secrétaire du CA.

Administrateurs :

+ Administrateurs : François Hauseux, Dominique Stuyck, Thomas Monticelli, Jacqueline Jassogne, Michel Haubert, Olga Pletser, Laure Mommaerts, Berthe Guisset

+ Administrateurs suppléants : Marie-Françoise Stas, Gérard Degrez

L'assemblée Générale a été présidée par Dominique Stuyck. Elle a débuté à 20h00.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'AG du 28 septembre 2022
2. Rapport du trésorier, présentation des comptes et avoirs bancaires.
3. Rapport du vérificateur aux comptes
4. Approbation des comptes de l'exercice écoulé 01/07/2022-31/12/2022
5. Décharge aux administrateurs
6. Décharge au vérificateur aux comptes
7. Nomination du vérificateur aux comptes pour l'année 2023
8. Approbation du Budget pour le nouvel exercice débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2023
9. Fixation des cotisations pour la saison 2023-2024. Les propositions sont les suivantes : cercles : 150 euros, membres : 30 euros incluant

la RC joueur (valeur 3 euros par affilié), stagiaires : 5 euros avec durée stagiaire portée à 2 saisons, juniors : gratuité

L'ordre du jour ne comportant pas de point nécessitant un quorum ou une majorité spéciale, elle est valablement constituée et peut délibérer sur les points susmentionnés.

1. Approbation du PV de l'AG du 28 septembre 2022

Le procès-verbal appelle les remarques suivantes :

1.1.1 Statuts :

+ après vérifications, Il s'avère que l'approbation des nouveaux statuts nécessitait légalement un quorum de 2/3 des membres présents ou représentés : ce quorum n'était pas atteint et la modification des statuts ne peut donc pas être entérinée !

+ Madame Jassogne fait remarquer plusieurs erreurs dans le texte des statuts placé sur le site LBF : ces erreurs devront être corrigées.

Pour approuver les statuts, l'AG décide la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire un mois avant l'AG ordinaire de mars 2024 : si les quorums de présence ou d'approbation ne sont pas atteints à cette AG extraordinaire, l'AG ordinaire qui suit pourra délibérer valablement même s'ils ne sont toujours pas atteints.

1.2 Comptes et Budget :

Les comptes approuvés du 1er semestre 2022 et le budget année 2023 n'avaient pas été diffusés avec le PV.

Néanmoins le Budget 2023 est remis à l'ordre du jour de la présente AG

Les autres points du PV sont approuvés

2. Rapport du trésorier, présentation des comptes et avoirs bancaires.

La trésorière, Olga Pletser, présente le bilan et le compte de résultats pour le second semestre 2022 clôturé le 31 décembre ; les documents sont repris en annexe au PV ; Des modifications de détail par rapport aux documents diffusés sont signalées.

Le semestre se clôture par un déficit de 8418,16 euros. Ce déficit est dû aux provisions de 7.500 euros pour l'aide à la formation et de 7.500 euros pour le soutien de nos équipes aux championnats du monde à Marrakech.

Le compte bancaire au 31/12/2022 présente un solde positif de 209.811,96 euros.

3. Rapport du vérificateur aux comptes

Le vérificateur aux comptes présente son rapport. Le vérificateur approuve les comptes et félicite la trésorière pour la qualité de leur tenue.

En remarque mineure, il souhaite qu'une harmonisation du traitement des cotisations entre les districts et la Ligue soit mise en place après la résolution du problème survenu au district BBW.

Il attire également l'attention sur la diminution du nombre de membres de l'association.

Le vérificateur propose donc à l'Assemblée générale de donner décharge aux administrateurs pour les comptes relatifs au second semestre 2022.

Le rapport du vérificateur est disponible chez le secrétaire du CA.

4. Approbation des comptes de l'exercice du second semestre 2022

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice du second semestre 2022 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Décharge aux administrateurs

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Décharge au vérificateur aux comptes

L'Assemblée donne décharge au vérificateur aux comptes à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7. Nomination du vérificateur aux comptes pour l'année 2023

Il est remarqué que dans les ASBL les vérificateurs aux comptes sont nommés pour 3 ans : l'Assemblée propose donc Monsieur Claude Pirotte comme vérificateur pour les exercices 2023-2024-2025 ; Ce dernier accepte et sa nomination est donc approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.

8. Approbation du Budget pour le nouvel exercice se terminant le 31 décembre 2023 et fixation des cotisations pour la saison 2023-2024

Les points 8 et 9 de l'ordre du jour étant liés, ils ont été regroupés dans les discussions.

La proposition d'augmentation des cotisations a fait l'objet de débats animés ; Plusieurs membres souhaitent que la LBF mette plus en évidence ses actions en faveur des cercles et des membres avant de demander une augmentation. Compte tenu des réserves financières, un budget 2023 déficitaire pourrait être présenté pour montrer ces actions.

Dans le même cadre, il est proposé de revenir à la version papier de Bridge Info malgré son coût ; les frais de diffusion pourraient être réduits par une distribution via les cercles.

Les cotisations sont donc maintenues à leur niveau actuel jusqu'à l'AG ordinaire de mars 2024 à laquelle les efforts demandés seront évalués.

En fonction de ces décisions, un budget 2023 modifié devra être préparé et présenté par le CA dès que possible

L'Assemblée Générale a pris fin à 22h15

